



ARRÊTÉ DU MAIRE N°027-2026

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Marc DUVERNEY représentant de l'entreprise GEHOM, 6 avenue du Pont Neuf Cran-Gevrier 74960 Annecy, pour le compte de l'entreprise Axessperformance et ses sous-traitants, pour des travaux de génie civil pour raccordement réseau Télécom, à l'entrée du parking des immeubles SA Mont-Blanc, Chemin de la Fontaine 74910 SEYSSEL, du 23 mars 2026 au 15 avril 2026,

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise Axessperformance et ses sous-traitants est autorisée à effectuer des travaux de raccordement Télécom à l'entrée du parking des immeubles SA Mont-Blanc, Chemin de la Fontaine 74910 SEYSSEL, du 23 mars 2026 au 15 avril 2026,

ARTICLE 2 : Pendant le chantier, l'accès au parking sera interdit à tous les véhicules.

ARTICLE 2 : Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 3 : La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise Axessperformance et ses sous-traitants sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à l'entreprise GEHOM, 6 avenue du Pont Neuf Cran-Gevrier 74960 Annecy
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 16/03/2026,
Le Maire, Gérard LAMBERT

